



**CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION
NUMÉRIQUE**



CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION

NUMÉRIQUE

Inclusion numérique

Concertation des acteurs



Une démarche collective dans le cadre CNR

- Refonte de la **Stratégie Nationale Numérique Inclusif** (SNNI) annoncée par Jean-Noël Barrot, Ministre chargé du numérique et des télécommunications lors de l'évènement Numérique en commun[s]
- Via une **concertation large** des acteurs représentatifs du secteur.
- **Dresser un bilan et élaborer une nouvelle stratégie**, avec ses objectifs et méthodes d'évaluation pour la période 2022-2027.
- Ancrer durablement les actions de l'État et celles du secteur pour **accélérer et optimiser l'effort d'inclusion numérique sur tous les territoires**.

Coordination des travaux

Responsable de la concertation

Le programme Société Numérique de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires est chargé par le Gouvernement de mettre en oeuvre la politique publique d'inclusion numérique

LA-MEDNUM

Rapporteur général

La Mednum est responsable de l'organisation et de la coordination des différents dispositifs. Elle suit l'avancement de la rédaction et garantit les bonnes conditions de travail des contributeurs. Elle coordonne la rédaction finale.

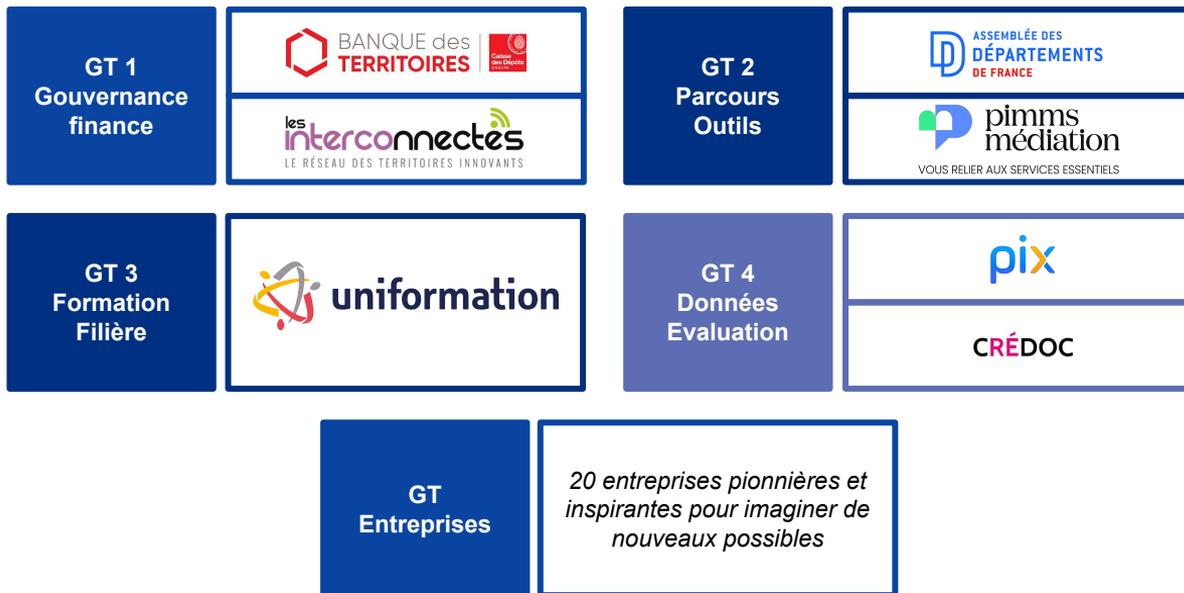
4 axes de travail :

- 1 Gouvernance, finances et modèles économiques
- 2 Parcours usagers et outillage des professionnels
- 3 Formation et structuration de la filière professionnelle
- 4 Données et évaluation de la politique publique

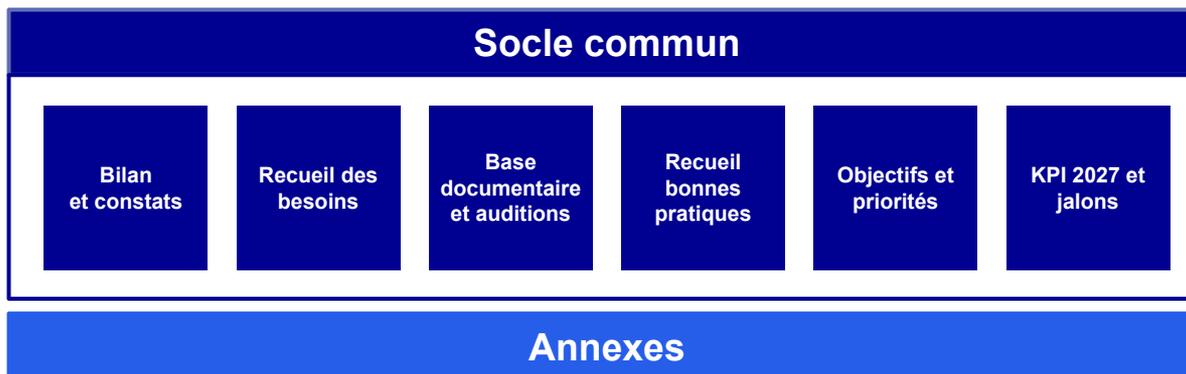
3 niveaux de contribution :



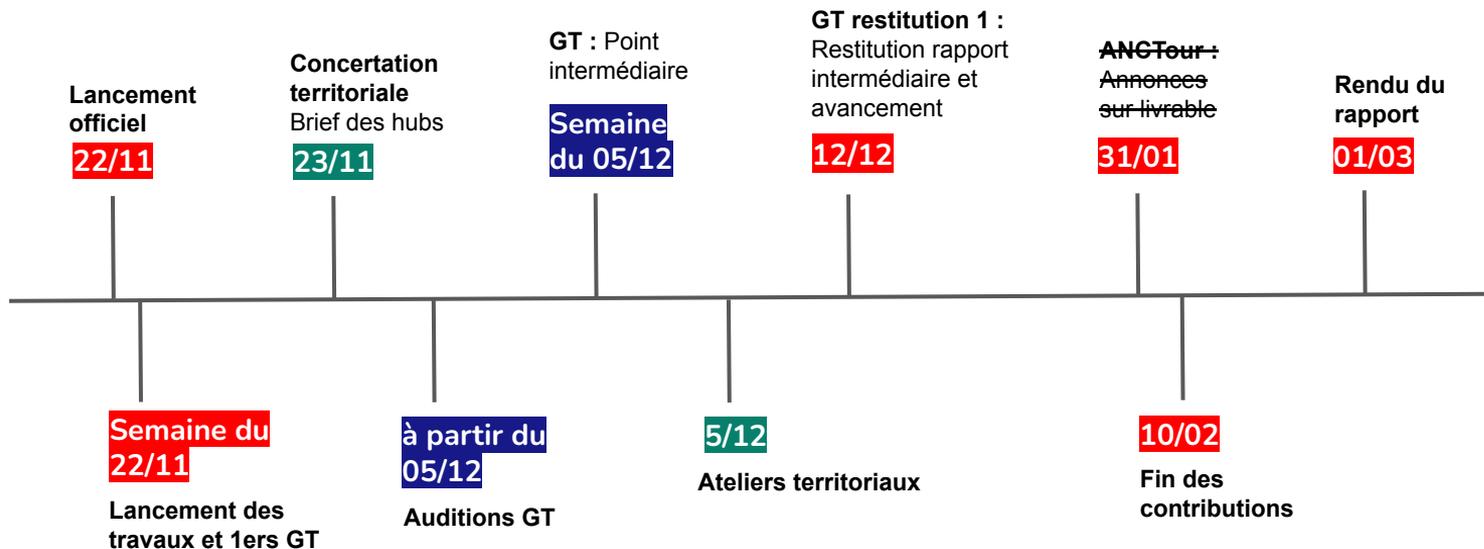
Des experts représentatifs du secteur



Un schéma de contribution unique



Calendrier des travaux :





CONSEIL NATIONAL
DE LA REFONDATION
NUMÉRIQUE